VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN.

PAR J. L. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE

SUCCESSION DE JOHN THORNTON.

No 76,840 --- Cour Civile de District --- Paroisse d'Orléans --- Division A.

EN vertu d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District paroisse d'Orléans, Division A, ledit ordre daté et signé le 8 février 1906, et adressé à Joseph L. Onorato, encanteur, je vendrai à l'encan à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, MARDI, le 13 mars 1906 à midi, les propriétés foncières, suivantes

1° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Joséphine, Magasin, Jackson et Constance, et désigné par le numéro seize, sur un plan dressé par W. Thornton Thompson, assistant voyer, à la date du 3 novembre 1844, et déposé en l'étude de D. I. Ricardo, ancien notaire, pour référence. Ledit lot mesurant trente et un pieds sept pouces et six lignes de face à la rue Joséphine, entre les rues Constance et Magasin sur cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles, mesure anglaise.

Les améliorations consistant d'un cottage double, connu comme Nos 1012-14 rue Joséphine, le loyer sera annoncé à la vente

2° Un certain lot de terre, avec ses bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par Felicity Road Vieille rue Magasin, Laurel et Ste Marie, désigné par le No 9 de l'îlet Trois C à un plan dressé par Joseph Pilié voyer de ville le 23 mai 1829, et déposé en l'étude de Théodore Seghers ancien notaire en cette ville, ledit lot ayant en mesure française cinquante pieds de face à la rue Ste Marie par cent et quarante deux pieds six pouces et demi de profondeur sur la ligne de la propriété maintenant ou ayant appartenant à Shellion et Martinstein et contenant quarante trois pieds six pouces et trois huitièmes de profondeur sur le côté du lot numéro dix ensemble avec la résidence en bois à un étage qui s'y trouve connu par le vieux No 167 rue Ste Marie.

Les améliorations consistant d'un cottage double connu comme Nos 939-41 rue Ste Marie, le loyer sera annoncer à la vente.

3 Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Philip Première Dryades et Baronne, formant l'encoignure des rues Philip et Dryades et mesurant trente deux pieds quatre pouces de face à la rue Philip sur une profondeur et façade à la rue Dryades de quatre vingt dix pieds trois pouces le tout d'après un devis d'arpentage annexé à un acte par lequel M. John Thornton a acquis ladite propriété.

Les améliorations sur ledit lot consistant en un cottage double en bois, connu comme vieux No 372 rue Philip. Ledit lot de terre est composé des parties des lots originaux Nos 4, 5 et 6, démontré sur un plan de C. A. Hedin, daté le 27 octobre 1854, déposé en l'étude de T. O. Stark, ancien notaire en cette ville.

Les améliorations consistant en un cottage double, connus comme Nos 1836 38 rue Philip le loyer sera annoncé à la vente.

4° Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Jackson, les rues Joséphine, Annonciation et Chippewa, désigné par le No dix sur un plan fait par Sidney G. De Lisle, voyer, daté le 22 avril 1891, une copie dûment certifiée par W. I. Hodgson encanteur est annexé à un acte d'achat par M. Thornton, et d'après lequel dit plan ledit lot mesurant en mesure française trente pieds de face à l'avenue Jackson sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles, ou en mesure américaine trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à l'avenue Jackson sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles, et le côté vers la rue Première par la propriété que Henry Friedrich a vendu à Adam Loche par acte passé pardevant O. Morel, ancien notaire le 7 janvier 1873, et sur la ligne de côté vers la rue Philip, ladite propriété était borné par la portion restante du lit lot No 17 maintenant ou autrefois appartenant à Henry Friedrich et Henry P. Koch.

Les améliorations consistant en un cottage double, connu comme Nos 2325 27 rue Laurel Le loyer sera annoncé à la vente.

5° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par Felicity Road, Magasin, Laurel et Ste Marie, mesurant en m. a. 30 pieds 1 pouce de face à la rue Banks sur 122 pieds de profondeur, étant le tout du lot No 3, et partie du lot No 4, sur une grande avenue, près de plusieurs lignes de chars. Un placement qui paiera.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, en billets de l'acquéreur, daté le jour de la vente publique, payable respectivement à un et deux ans avec 8 0|0 d'intérêt par an de leur date jusqu'au paiement. Lesdits billets devant être garantis par lien de vendeur et hypothèque sur la propriété vendue. Les taxes de 1906 devant être assumées par l'acquéreur au dessus et en plus du prix de l'adjudication, l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, incluant les honoraires d'avocat en cas de procès pour la collection desdits billets, le transfert de l'assurance, confession de jugement, etc.

L'acte de vente pardevant Eug. Rouen, notaire, aux frais de l'acquéreur.

J. J. McLoughlan, avocat.

20 jan—20 21—fév 4 11 18 20

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE MARY EVE MORGAN.

No 77,237—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division D.

EN VERTU d'un jugement de l'Hon la Cour civile de District Division D, paroisse d'Orléans ledit jugement lu et signé en Cour ouverte le 16 janvier 1906 et une commission à moi adressée, je vendrai à l'encan à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, JEUDI, le 8 mars 1906, à midi, les propriétés foncières, ci après

Une certaine portion de terre ensemble avec tous et singuliers, les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies privilèges, servitudes et dépendances, là dessus attachés et appartenant, situé dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'îlet No 197, borné par les rues Prytanée, Quatrième, Colisée et Washington. Ladite portion de terre est désigné par la lettre A, sur un devis dressé par E. Pilié, daté le 18 août 1890 d'après lequel devis d'arpentage ladite portion de terre est composée du tout des lots originaux désignés par les numéros 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 12, 13, 17 et 18 et la moitié du lot No 14 d'après deux plans dressés par C. A. Hedin, voyer, un daté le 18 mars 1856, déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville, et un daté le 27 décembre 1849 et déposé en l'étude de J. E. Beard, ancien notaire, comme plan No 59, laquelle dite portion de terre commence à une distance de soixante dix sept (77) pieds trois (3) pouces et cinq (5) lignes de l'encoignure de l'avenue Washington et mesure cent quatre vingt (180) pieds trois (3) pouces et sept (7) lignes de face à la rue Prytanée sur une profondeur et façade à la rue Quatrième de deux cent quarante (214) pieds onze (11) pouces et deux (2) lignes et une première profondeur sur l'autre ligne de côté de cent vingt cinq (125) pieds six (6) pouces et quatre (4) lignes, de la s'élargissant à un angle droit soixante dix sept (77) pieds trois (3) pouces et cinq (5) lignes sur une ligne courant vers l'avenue Washington, de là une deuxième profondeur et façade à l'avenue Washington de quatre vingt neuf (89) pieds quatre (4) pouces et deux (2) lignes, et une largeur sur la ligne du fond de deux cent cinquante sept (257) pieds sept (7) pouces et quatre (4) lignes.

Les améliorations comprenant la résidence en briques à deux étages, formant l'encoignure sud est des rues Quatrième et Prytanée, et une résidence en briques à deux étages contenant 7 chambres, sur un lot s'ouvrant sur la rue Washington.

L'encanteur est requis d'offrir en vente premièrement les propriétés foncières par lots, comme il est démontré par le plan d'arpentage fait par D. M. Brennan, ingénieur civil et député voyer de ville de la date du 9 janvier 1906 et de faire une adjudication lot par lot; après il offrira en vente les propriétés foncières susdécrites et en bloc, et si le montant offert pour la propriété pour le tout excédant le total de l'adjudication des lots par lots, alors toutes les adjudications des lots seront comme elles n'avaient pas été faites et toutes les propriétés seront adjugées au plus haut enchérisseur au bloc, qui devra immédiatement déposer 10 pour cent du prix d'achat avec l'encanteur, mais si le total de l'adjudication en lots excède le total de l'adjudication en bloc ou en totalité alors l'acquéreur de chaque lot devra déposer avec l'encanteur, 10 pour cent du prix d'achat, et l'adjudication en lots sera final et obligatoire.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, à un crédit d'un an ou de un et deux ans, à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de ladite vente devant être démontrée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossée, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilèges sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer au dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes dues et exigibles sur la propriété pour l'année 1906. L'acte de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant C. T. Soniat, notaire.

J. L. ONORATO

Agent de Propriétés Foncières et Encanteur, 313 rue Baronne.

MM. Clegg & Quintero Avocats

28 jan—28—fév 4 11 18 25—mars 4 8

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

DEUX BEAUX LOTS SUR L'AVENUE TULANE

ILET DES RUES RENDON, LOPEZ ET GRAVIER.

A L'ENCAN, JEUDI, LE 1er MARS 1906.

A midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne. Sous et en vertu d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District, Division C, paroisse d'Orléans, docket No 76,575 dans l'affaire intitulée succession de M. A. Finnegan, ledit ordre daté et signé le 25 janvier 1906 et adressé à Joseph L. Onorato, Encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, le JEUDI, 1er mars 1906, les propriétés ci après décrites:

1° Un certain lot de terre situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet No 664, borné par l'avenue Tulane, les rues S. Lopez, Rendon et Gravier; ledit lot est désigné par le No 22 et mesurant 31' 3" 4" de face à l'avenue Tulane (autrefois rue Commune) sur 122 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

2° Un certain lot de terre situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet No 664 borné par l'avenue Tulane, les rues S. Lopez, Rendon et Gravier; ledit lot est désigné par le No 23 et mesurant 31' 3" 4" de face à l'avenue Tulane sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant, l'acte de vente devant être passé pardevant Wm F. Bewer, notaire, aux frais de l'acquéreur; l'acquéreur devant assumer au-dessus et en plus du prix de l'adjudication les taxes d'Etat et de ville pour 1906; 10 pour cent de dépôt devant être fait au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO,

Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, 318 rue Baronne.

28 janv—28—fév 4 11 18 25—mars 1

J. Paul Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété désirable

Du Deuxième District,

No 2547 rue Iberville,

A l'encoignure de la rue Dorgenois.

Anthony C. Thomas et al vs Veuve Louis Thomas, Tutrice.

No 77,210—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.—Division C.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—Bureau No 450 rue Baronne JEUDI, le 15 février 1906, à midi, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle Orléans, Ltd, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre rendu et signé le 17 octobre 1905, aussi un ordre du 10 janvier 1906, par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District, Division C, dans le procès ci-dessus intitulé, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet désigné par le numéro municipal 330, borné par les rues Dorgenois, Douane (Iberville), Bienville et Rocheblave; ledit lot est désigné sur le numéro un [1], et mesurant comme suit, savoir: vingt six pieds un pouce de face à la rue Douane sur une profondeur et façade à la rue Dorgenois de quatre vingt cinq [85] pieds entre lignes parallèles, mesure américaine, et formant l'encoignure des rues Douane et Dorgenois.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer toutes les taxes de 1905 et faire un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication. L'acte de vente et règlement final dudit partage pardevant A. J. Peters, notaire, aux frais de l'acquéreur.

A. A. Colegne, avocat.

16 jan—14 21 28—fév 4 11 15

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

PLACEMENT PAYANT

Dans le Cottage Double en Bois, Nos 2809 et 2811 Rue Banks.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 138 rue Carondelet—MARDI, le 20 février 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre datée le 15 janvier 1906 de l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans la succession de Charles Willibald et de Mme William Berthold, Jr, No 58,241 du dossier de ladite Cour, la propriétés ci-après décrites, à savoir:

Le joli cottage double en bois à un étage, Nos 2809 et 2811 rue Banks, contenant 3 chambres et hangar de chaque coté. Le lot de terre est situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Banks, White, Dupré et Palmyre, mesurant en m. a. 30 pieds 1 pouce de face à la rue Banks sur 122 pieds de profondeur, étant le tout du lot No 3, et partie du lot No 4, sur une grande avenue, près de plusieurs lignes de chars. Un placement qui paiera.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, en billets de l'acquéreur, daté le jour de la vente publique, payable respectivement à un et deux ans avec 8 0|0 d'intérêt par an de leur date jusqu'au paiement. Lesdits billets devant être garantis par lien de vendeur et hypothèque sur la propriété vendue. Les taxes de 1906 devant être assumées par l'acquéreur au dessus et en plus du prix de l'adjudication, l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, incluant les honoraires d'avocat en cas de procès pour la collection desdits billets, le transfert de l'assurance, confession de jugement, etc.

L'acte de vente pardevant Eug. Rouen, notaire, aux frais de l'acquéreur.

J. J. McLoughlan, avocat.

20 jan—20 21—fév 4 11 18 20

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

DEUX LOTS DE CHOIX POUR BATIR A ALGER,

Rue Belleville, entre la rue Homer et l'avenue Slidell.

Mme Mary Laws, femme de Parker Taylor, vs Mme Sarah Franklin, femme de Nat. Williams.

No 77,383—Cour Civile de District. Paroisse d'Orléans—Division D.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, encanteur—JEUDI, le 1er mars 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement lu et rendu en cour ouverte le 11 janvier 1906, et signé en Cour ouverte le 17 janvier 1906, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, les propriétés ci-après décrites à savoir:

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies privilèges et dépendances qui s'y trouvent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le cinquième district de cette ville, sur la rive droite du fleuve Mississipi, dans l'étendue de terre communément nommée Belleville, et désigné comme lot No 6, dans l'îlet No 147, borné par les rues Homer, Jackson [maintenant avenue Slidell], les rues Belleville et Valette, lequel lot mesure trente deux pieds de face à la rue Belleville sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le cinquième district de cette ville sur la rive droite du fleuve Mississipi, dans l'étendue de terre communément nommée Belleville, et désigné comme lot No 7, de l'îlet No 147, lequel est borné par les rues Belleville Valette, Homer et Jackson (maintenant avenue Slidell), lequel dit lot mesurant trente deux pieds trois pouces de face à la rue Belleville sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance s'il y en a en un crédit d'un an, la portion de crédit de la vente devant être démontrée par un billet de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossé portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par une hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur devant déposer avec l'encanteur 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication et devant payer pour l'acte de vente pardevant Julian B. Habans, notaire.

28 jan—fév 4 11 18 25—mars 1

Jas. A. Brennan.

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLI COTTAGE "HOME" SIMPLE.

1717, avenue Lafayette.

Près des chars. Ecoles, Eglises et Marchés

Succession de Mary M. Emboulas.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 78,183—Division D.

IL sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 6 mars 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAS. A. BRENNAN, Encanteur, B reau 733 rue Union, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, et daté et signé le 26 janvier 1906, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Lafayette, les rues Port, Nord Derbigny et Nord Roman, désigné comme lot A, sur le devis fait par C. Uncas Lewis, voyer, daté le 17 avril 1902, annexé à un acte de vente par E. H. Purcell à John M. Emboulas, daté le 16 juin 1902, passé pardevant H. L. Loomis, Jr., notaire; d'après lequel arpentage ledit lot mesurant trente trois (33') pieds et six (6") lignes de face à l'avenue Lafayette sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent trente [130'] pieds trois (3") pouces et quatre (4") lignes.

Les améliorations comprennent le cottage simple, bien construit, retiré de la banquette, contenant cinq grandes chambres, grande galerie sur le devant, cour sur le côté et entrée pour voitures, avec grand hangar dans le fond et emplacement pour vehicules et animaux.

Conditions—Une moitié ou plus ou tout comptant et la balance, s'il y en a, payable en un an, garantie par lien de vendeur et hypothèque, portant 8 0|0 d'intérêt par an du jour de l'adjudication jusqu'au paiement. Les taxes de 1906 devant être payées par l'acquéreur; 10 0|0 de dépôt au moment de la vente. L'acte de vente pardevant Fred. Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

28 jan—28—fév 4 11 18 25—mars 4 6

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Joli cottage simple, 1549 rue Dorgenois, entre Laharpe et Lapeyrouse.

Joli cottage, à Mandeville, Lne.

David M. McCaa et als vs Isaac N. McCaa et al, No 629, 26me Cour Judiciaire de District paroisse de St Tammany.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—

JEUDI, le 1er MARS 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé le 22 janvier 1906, par l'Hon. Thos M. Burns, juge de la susdite Cour, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet No 1355, borné par les rues Dorgenois, Lapeyrouse, Laharpe et Roselin, désigné par la lettre O, sur un devis dressé par Chas G. Del Isle, ingénieur civil, daté le 5 novembre 1902 et annexé à un acte passé pardevant F. J. Aleix, notaire, le 4 février 1903, d'après lequel dit devis ledit lot mesurant 35 pieds 6 pouces de face à la rue Dorgenois, la même largeur dans le fond, sur 89 pieds 6 pouces 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles; les améliorations sont désignées par le No 1549 rue Dorgenois et comprenant un joli cottage simple, allée pour voiture sur le côté et contenant 5 chambres, etc.

2° Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le village de Mandeville, Lne., paroisse de St Tammany, dans cet Etat, dans l'îlet borné par les rues Lake, Girod, Claiborne et Lafayette; ladite portion de terre mesure 150 pieds de face à la rue Girod sur une profondeur de 50 pieds devant être pris à 160 pieds de l'encoignure des rues Girod et Claiborne; ledit lot est désigné par le No 20 d'après un plan par Giroux daté le 24 février 1849, déposé en l'étude de Achille Chiapella, ancien notaire en la ville de la Nouvelle Orléans, Lne.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance garantie par billets de lien de vendeur de un et deux ans, portant 8 pour cent d'intérêt par an, les acquéreurs devant payer pour tous les frais de transfert, les taxes de 1906 et les clauses usuelles et coutumières de sécurité, 10|00 au moment de l'adjudication les actes de ventes pardevant W. J. Formento, notaire, aux frais des acquéreurs.

W. J. Formento, Geo. S. Dodds, avocats.

28 jan—28—fév 4 11 18 25—mars 1

Eiseman & Lazarus

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN BLOC

DE TOUT LE STOCK ET MARCHANDISES DU DEFUNT ISIDORE SIMON.

MERCREDI, le 14 février 1906 à 11 heures a. m., à la fabrique, coin des rues Chartres et Bienville, Deuxième District de cette ville.

EN VERTU d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu et signé sur l'application de Ephraim Simon, administrateur de la succession de Isidore Simon, et lequel ordre est daté le 31 janvier 1906 et adressé à Meyer Eiseman, Encanteur, pour vendre à l'enchère publique le et particulièrement le stock de marchandises, tous deux dans la manufacture et non manufacturé, consistant principalement en satinettes, jeans et matériel de ce genre, et installations, d'après l'inventaire enregistré dans ladite succession, nous vendrons à l'enchère publique MERCREDI, le 14 février à 11 heures a. m., au No 240 rue de Chartres, deuxième district de cette ville, toutes les propriétés ci-dessus décrites.

Conditions—Comptant sur les lieux.

EISEMAN & LAZARUS

712 rue Commune.

Henry L. Lazarus, avocat pour l'administrateur. 3 fév—3 7 11 14

Friedrichs & Redersheimer.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une résidence à un étage avec mansarde bien située, No 1227 rue St-Philippe, entre les rues St-Claude et Trémé.

Succession de Frank Pietro.

No 77,413—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER—Geo G. Friedrichs, encanteur, bureau No 832 rue Commune—MARDI, le 20 février 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. W. S. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, Division D, pour la paroisse d'Orléans, daté le 17 janvier 1906 et rendu dans la succession ci-dessus intitulée.

La résidence à un étage avec mansarde, bien située, No 1227 rue St Philippe, contenant 3 chambres et mansarde dans le corps principal et 2 chambres et cuisine dans la bâtisse du fond, cour dans le fond, hangar, 2 citernes, etc., décrite plus complètement comme suit:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Philippe, Trémé, St Claude et Ursulines, et mesurant en mesure anglaise 17 pieds 10 pouces 4 lignes de face à la rue St Philippe sur 120 pieds de profondeur en mesure française, entre lignes parallèles, borné sur le côté vers la rue Trémé par la propriété maintenant ou autrefois appartenant à J. Laubert, et sur la ligne de côté vers la rue St Claude par la propriété maintenant ou autrefois appartenant à J. Dollish, centralement située et dans une bonne condition.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1906, et faire un dépôt de 10 0|0 comptant pour lier la vente l'acte de vente pardevant Robert Légier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

20 janv—20 21 28—fév 4 11 18 20

AVIS DE SUCCESSIONS.

Successions de John Christian Keenet et Mary Anna Keenet, consolidées.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—Nos 78 285 et 78,306 consolidées—Division D—Attendu que H. H. Price, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feue Mary Anna Keenet, décédée, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pourlesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. — Par ordre de la Cour.— THOMAS CONNELL, Greffier

7 fév—7 11 16

Succession de Annabel B. Juden.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 77 041—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Robert F. Reynolds, agent et avocat de fait de B. W. Bussey, gardien des mineurs Warren L. Bussey, Margaret L. Bussey et Harriet A Bussey, de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour.—THOMAS CONNELL, Greffier.—W. C. McLeod, avocat.

7 fév—7 11 16

Eiseman & Lazarus

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETE DE VALEUR DU PREMIER DISTRICT.

Succession de Mme Wm E. Clark.

La Résidence Double à Deux Etages Désirable et Bien Située,

1430-32 rue Constance.

COTTAGE DOUBLE,

Nos 1223-25 rue Colisée.

A L'ENCAN

A la Bourse d'Encan des Propriétés Foncières, 225, 227, 229 rue Baronne,

Mercredi, le 21 février, à midi,

VENTE PAR EISEMAN & LAZARUS,

Bureau 712 rue Commune.

Meyer Eiseman, Encanteur.

Sous et en vertu d'un ordre rendu par l'Hon. George H. Théard, juge de la Division E, de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire intitulée la succession de Mme Lodoiska Schneider, femme de William E. Clark, No 76,792 du dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans et lequel ordre est daté le 18 octobre 1905, et adressé à Meyer Eiseman, encanteur, nous offrirons de vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières des Encanteurs, 225, 227, 229 rue Baronne, MERCREDI, le 21 février 1906, à midi, les propriétés ci après décrites, à savoir:

1° Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Constance Annonciation, Tonpaichore (autrefois Nouveau Bassin) et Robin, désigne par les numéros douze et treize, sur un plan fait par C. A. Hedin, voyer, daté le 4 décembre 1850, et déposé comme plan No 44, en l'étude de J. O. Stark, ancien notaire en cette ville, désigné par les mêmes numéros sur un plan dressé par Pilié et Depouilly, architectes, daté le 14 jour de mai 1866 et déposé pour référence en l'étude de Andrew Hero, Jr., un notaire en cette ville, comme plan No 12, d'après lequel dit plan ledits lots sont contigus et mesurant chacun (28) vingt huit pieds neuf pouces plus ou moins de face à la rue Constance sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine. Les améliorations sur cette propriété consistent en une (1) résidence double à deux étages connue par les numéros municipaux 1430-1432 rue Constance.

2° Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et en dépendant, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet No 189, borné par la rue Colisée, aussi connue comme Camp, les rues Prytanée, Erato et Thalie, ladite portion de terre mesurant trente trois pieds six pouces de face à la rue Colisée, aussi connue comme rue de Camp, vingt huit pieds plus ou moins de largeur dans le fond sur cent vingt pieds (plus ou moins) de profondeur sur la ligne le divisant du lot D et parallèles à la rue Erato et cent trente pieds (plus ou moins) de profondeur sur la ligne le divisant du lot B et parallèles à la rue Thalie. Ladite portion de terre est désignée par la lettre Y sur un certificat d'arpentage fait par C. Uncas Lewis, voyer, daté le 13me jour de mai 1903, annexé à un acte passé pardevant Joseph D. Taylor, notaire, le 22me jour de juin 1902, et est composée du tout du lot désigné par la lettre C, et une portion du lot désigné par la lettre E, comme il est désigné sur un plan fait par L. W. Brown, voyer, daté le 10 janvier 1890 et annexé à un acte passé pardevant J. J. Woulfe, notaire, le 15 avril 1890.

Les améliorations sur cette propriété consistent d'un (1) cottage double, connu par les numéros municipaux 1223-1225 rue Colisée.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance s'il y en a, en un et deux ans avec intérêt au taux de 8 pour cent par an garanti par toutes les clauses usuelles de sécurité, les taxes de 1905 devant être assumées par l'acquéreur, qui devra payer pour l'acte de vente pardevant Robt J. Maloney, notaire, et les loyers de la propriété ne devant appartenir à l'acquéreur qu'après le passage des actes de vente. Les acquéreur devant déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec Eiseman & Lazarus, encanteurs, 712 rue Commune, Bâtisse de l'Hôtel St Charles.

Les plans de ces propriétés sont en exhibition à la Bourse des propriétés Foncières, 225, 227 229 rue Baronne.

Robert J. Maloney, avocat.

21 jan—21 28—fév 4 11 18 21

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

Résidences et lots désirables du Troisième District. Dans l'îlet borné par les rues Broad, Onzaga, Rousselin et Lapeyrouse

La maison à deux étages 2535 rue Lapeyrouse, le cottage simple 1608 rue Broad, le cottage double 1612 et 1614 rue Broad, le cottage simple 1638 rue Broad à l'encoignure de la rue Onzaga.

Succession de Jean Baptiste Lutenbacher

No 76,753.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, 13 février 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé le 9 janvier 1906, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

Huit certains lots de terre dans le troisième district de cette ville, désignés par les lettres B, D, E et K et par les Nos 7, 8, 16 et 17 de l'îlet 1357, borné par les rues Broad, Onzaga, Rousselin et Lapeyrouse, sur un devis et certificat d'arpentage, daté le 24 octobre 1905, signé par D. E. Seghers et fils, voyers, annexé à l'inventaire pris par F. J. Dreyfous, notaire, le 20 novembre 1905.

Le lot B commençant à une distance de 31 pieds de la rue Rousselin et mesurant 31 pieds 6 pouces de face à la rue Lapeyrouse sur 126 pieds 5 pouces 4 lignes de profondeur. Les améliorations sont désignées par le No 2535 rue Lapeyrouse et comprenant une résidence à deux étages

Le lot D commençant à une distance de 63 pieds, 2 pouces, 6 lignes de la rue Lapeyrouse et mesurant 23 pieds 6 pouces de face à la rue Broad sur 128 pieds, 11 pouces, 2 lignes de profondeur. Les améliorations sont désignées par le No 1608 rue Broad et comprenant un cottage simple.

Le lot E mesurant 39 pieds, 8 pouces 6 lignes de face à la rue Broad sur 128 pieds, 11 pouces, 2 lignes de profondeur. Les améliorations sont désignées par les Nos 1612 et 1614 rue Broad, et comprenant un joli cottage double

Le lot K formant l'encoignure des rues Broad et Onzaga et mesurant 63 pieds, 2 pouces 6 lignes de face à la rue Broad sur 128 pieds, 11 pouces, 2 lignes de profondeur et façade à la rue Onzaga. Les améliorations comprenant un joli cottage simple désigné par le No 1638 rue Broad

Les quatre lots vacants, sont décrits comme suit: Les lots 7 et 8 mesurant chacun 31 pieds, 7 pouces, 3 lignes de face à la rue Broad par 128 pieds 11 pouces 2 lignes de profondeur. Le lot 8 étant le plus près de la rue Onzaga.

Les lots 16 et 17 mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Onzaga, par 126 pieds 5 pouces 4 lignes de profondeur. Le lot 17 étant le plus près de la rue Rousselin.

Toutes les propriétés ci-dessus devant être vendues séparément.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance en billets des dits acquéreurs payables en 1 et 2 ans après la date de l'adjudication jusqu'au paiement avec 7 pour cent d'intérêt par an jusqu'au paiement, garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue et par les clauses usuelles de sécurité, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès le transfert de l'assurance, etc., et les acquéreurs devant payer les taxes de 1906 au dessus et en plus du prix de l'adjudication. 10 pour cent au moment de l'adjudication

Les actes de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire